

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 septembre 2009

Délibération n°2009-37

Date de convocation : 17 septembre 2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 22
Suppléants : 2
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil neuf, le vingt huit septembre à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat en Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Jacky BUIS, doyen d'âge.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M.ROGIER - M.ORLANDO - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M.GRANIER - Mme FAUCELLI - M. GOUDON - M. BEL - M. PONCE - M. COSTEPLANE - M. BELLEVILLE - M.VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :

Mme LAGET - M.PEREZ - M.MILON - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. GUEDES - M. LANGLADE - M. CARDENNES

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. GROS - M. MARGAILLAN - Mme LAFURE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. LELEU - M.SERAFINI - M. BARONE - M. FENOUIL - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY - M. DEL BIANCO - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

OBJET : Installation des nouveaux représentants au sein du Comité Syndical du SMBVA

Rapporteur : M. Jacky BUIS

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Jacky BUIS, doyen d'âge et rapporteur.

Il informe le Comité Syndical que Mr Alain MILON a décidé de quitter ses fonctions de Conseiller Syndical et de Président du Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, lors de son Conseil Communautaire du 24 Septembre 2009, a désigné Mr Thierry LAGNEAU comme Conseiller Syndical titulaire et Mme Sylviane FERRARO comme Conseillère Syndicale suppléante pour représenter la CCPRO au sein du SMBVA.

En conséquence, il convient d'installer les nouveaux délégués de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, à savoir :



DELEGUES TITULAIRES :

- Joël SERAFINIBEDARRIDES
- Michel BARONECADEROUSSE
- Jean-Pierre BOISSONCHATEAUNEUF DU PAPE
- Jean-Pierre FENOUILCOURTHEZON
- André PEREZJONQUIERES
- Thierry LAGNEAUSORGUES
- Stéphane GARCIASORGUES

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Sylvette PEZELIERBEDARRIDES
- Serge FIDELECADEROUSSE
- Isabelle LAGETCHATEAUNEUF DU PAPE
- Francis MIQUELCOURTHEZON
- Michel CHRETIENJONQUIERES
- Sylviane FERRAROSORGUES
- Gérard GERENTSORGUES

Le Comité Syndical est invité à se prononcer à ce sujet.

Le Comité Syndical, après avoir entendu Mr Jacky BUIS, rapporteur,

DECIDE d'installer immédiatement dans leurs fonctions les délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze comme précisé ci-dessus.

Aucun changement n'est intervenu pour les délégués des trois autres établissements publics de coopération intercommunale composant le Syndicat.

Vote du Comité : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : **13 OCT. 2009**

Pour extrait conforme
Le Président

Alain MILON

Pour le Président,
et par délégation,
le Vice-président :

Alain COETASSE

